

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CLAUSES TECHNIQUES

Objet : Acquisition d'un véhicule automobile de type « citadine » ou « compacte »

A TRAVAUX
SERVICES

B FOURNITURES

C

1) IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune

5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial 7 Autres

2) NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE

Nom ou raison sociale de l'acheteur : Syndicat mixte du PNR PA	Personne responsable du marché : Mr André ROUCH, Président
Adresse : Pôle d'activités - Ferme d'Icart	Code postal : 09240
Ville : MONTELS	Téléphone : 05.61.02.71.69.
Télécopieur 05.61.02.80.23.	Adresse électronique : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

3) OBJET DU MARCHE

3.1 Objet du marché

Acquisition d'un véhicule automobile

3.2 Type de marché de fournitures

Achat Location Crédit bail Location vente

3.3 Nomenclature

Classification : 34 véhicule à moteur

4) LIEU DE LIVRAISON

Pôle d'activités – Ferme d'Icart – 09240 MONTELS

Le véhicule sera livré au siège du Syndicat mixte du PNR franco de port. Les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au fournisseur.

Les délais de livraison sont contractuellement fixés (annexe 1). Le délai de livraison est décompté par jour calendaire depuis la date figurant sur la commande adressée par le Syndicat mixte du PNR au titulaire du marché jusqu'à la date de réception effective.

Le délai de livraison maximum est fixé par le candidat et exprimé en jours.

Il sera tenu rigueur d'une pénalité de retard journalière de 100 euros HT pour le dépassement du délai de livraison pour lequel s'est engagé le candidat retenu pour le lot.

L'essai de fonctionnement aura lieu lors de la livraison au siège du Syndicat mixte du PNR et sera effectué par le fournisseur ou un de ses représentants en compagnie du collaborateur du Syndicat mixte du PNR chargé de la réception du véhicule. **Le Fournisseur prendra le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement du véhicule et de ses options.**

Une admission est prononcée à l'issue des opérations de vérification par signature en double du bulletin de livraison ou délivrance d'une attestation de réception du titulaire.

Le véhicule sera livré muni de son immatriculation définitive.

En cas d'ajournement ou de rejet, le titulaire est tenu de procéder à l'enlèvement des fournitures, à effectuer la modification des prestations non conformes ou à une nouvelle présentation dans un délai de huit jours à compter de la date de notification de la décision portant ajournement ou rejet.

Garantie(s)

Les conditions de garantie des fournitures sont les suivantes :

Le matériel est garanti pièces et main d'œuvre et déplacement éventuel sur site compris, contre tout défaut de matière ou vice de fabrication, pendant un an minimum à compter de la date de livraison (véhicules neufs). Pendant cette période, le titulaire assure à ses frais, la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses.

Si la garantie s'étend sur une période supérieure à un an, le fournisseur en précisera les conditions maximum. Pendant cette période le titulaire du marché s'engage à mettre un véhicule à disposition pour toute réparation nécessitant l'immobilisation du véhicule objet du marché d'une durée supérieure à 48 heures.

5) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Quantités (fournitures et services) : 1 véhicule de type citadine ou compacte, 4 places minimum.

Détails :

Le véhicule doit être un véhicule de type « citadine » ou « compacte », couleur rouge, 4 places minimum, 5 portes, moteur essence ou diesel, boîte automatique ou manuelle, vitres électriques, fermeture centralisée, autoradio, une roue de secours et le kit pour changer la roue, la climatisation, Bluetooth.

Le véhicule assurera une sécurité et une ergonomie nécessaire aux utilisateurs sur des courts ou longs trajets.

Ce véhicule doit être solide dans la mesure où il sera utilisé tous les jours par des personnes différentes.

Le service après-vente devra être rapide, assurer une voiture de remplacement en cas de panne, le temps de l'immobilisation et de la réparation. Ce service devra être compris dans le prix de vente.

Le véhicule sera un véhicule propre qui émettra un minimum de CO2.

Des équipements supplémentaires peuvent être inclus soit du fait de leur présence en série ou d'une volonté du candidat d'améliorer le niveau d'équipement proposé.

Avec reprise :

Véhicule C3 e-HDI 70 AIRDREAM BMP CONFORT rouge diesel de 2012 affichant 155 000 km au compteur. Ce véhicule est visible sur le site administratif du PNR, à la ferme d'Icart à Montels sur Rendez-vous.

6) DIVISION EN LOTS

Prestation divisée en lots : oui non

7) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Capacité économique, financière et technique minimale en application des articles 43, 44, 45, 46, et 52 du code de marchés publics.

8) CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

- 1 Valeur technique des matériels proposés, dont prise en compte de l'environnement : niveau de consommation, niveau d'émissions Coefficient 40%
- 2 Prix, rabais inclus. Coefficient 40 %
- 3 Garantie. Coefficient 10 %
- 4 Service après vente, assistance technique. Coefficient 5 %
- 5 Délais de livraison. Coefficient 5 %

Le candidat devra obligatoirement compléter le tableau annexé qui fait apparaître :

- La liste des prix, leurs définitions et prix unitaires ;
- La décomposition du prix public et la remise consentie ;
- Le détail de certaines caractéristiques techniques du véhicule liées à la prise en compte de l'environnement.

9) PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics).

10) CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres : **28 juillet 2017 à 15h**

Les offres devront être remises contre récépissé (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), ou par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats d'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11) MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement est le virement interbancaire réalisé après réception de la facture établie après livraison du matériel.

12) PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le contenu minimum en sus des documents émis par le candidat (caractéristiques techniques, imprimés DC1 et DC2) :

- **La proposition de prix** datée et signée par le représentant qualifié du fournisseur ayant vocation à être titulaire du marché ;
- **L'annexe 1** dûment complétée.
- **Relevé d'identité bancaire.**

Les documents explicatifs seront joints, notamment :

- La documentation complète et détaillée du véhicule objet de l'offre ;

Les offres sont à adresser à :

Monsieur le Président du Syndicat mixte du PNR
Pôle d'activités – ferme d'Icart – 09240 MONTELS

13) RETRAIT DES DOSSIERS

Le règlement de la consultation est remis gratuitement à chaque candidat sur demande. Du lundi au vendredi de neuf à douze heures et de quatorze à dix sept heures au siège du Syndicat mixte du PNR.

Le dossier peut également être expédié par fax ou pli postal oblitéré tarif courant au soumissionnaire. Bien entendu le Syndicat mixte du PNR ne saurait être tenu responsable du délai d'acheminement postal des dossiers.

14) AUTRES RENSEIGNEMENTS

Renseignements techniques et administratifs auprès de Camille JAUDIN ou Laurence PONSOLLE - VAZQUEZ, 05.61.01.27.21 c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr